

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL SEANCE N°3 DU 22 MAI 2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à 18 h 30, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom dûment convoqué, le 13 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la station d'épuration, sous la présidence de Madame Claire BARRIN, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 13.

Nombre de délégués présents : 9.

Quorum : 7.

Présents : Claire BARRIN, Grégory BAERT, Alain DREAN, Stéphane FAURE-HUDRY, Didier LAPALUS, Rodolphe PALACIOS, Graziella POURROY SOLARI, Serge VAN DE PUTTE, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Angélique ASSIER, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Frédéric PERRISSIN-FABERT.

Benjamin DELOCHE, titulaire, représenté par Rodolphe PALACIOS, suppléant.

Angélique ASSIER a donné pouvoir à Didier LAPALUS.

Nombre de votants : 10.

Monsieur Joël VITTOZ est nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025,
- Avenant n°2 au marché de travaux de vidange et d'amélioration du digesteur de la station d'épuration des Vernaies à Thônes,
- Questions diverses.

Madame la Présidente soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 qui est adopté à l'unanimité à main levée.

Décision n° 1 : avenant n°2 au marché de travaux de vidange et d'amélioration du digesteur de la station d'épuration des Vernaies à Thônes

Rapporteur : Madame la Présidente

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée les travaux en cours sur le digesteur de la station d'épuration et présente les travaux complémentaires indispensables pour la remise en service des équipements.

Torchère :

- remplacement de l'automate par un modèle récent y compris les volets de tirage pour des questions de compatibilité ;
- suppression des séquences câblées obsolètes et, donc, mise en place de nouveaux pour alimenter l'automate neuf ;
- création d'une communication avec le poste de surveillance par simple table de retour d'états de la torchère ;
- conservation de l'ordre de démarrage en filaire pour un fonctionnement autonome du coffret ;

- renouvellement du câble de température qui a surchauffé pendant les essais ;
- réintervention de l'APAVE dans le cadre de sa vérification de l'adéquation ATEX.

La plus-value est de 35 950,00 € HT ce qui porte le marché VEOLIA à 987 439,98 € HT. Madame la Présidente propose à l'Assemblée de valider l'avenant.

A l'unanimité à main levée

Le Comité Syndical **APPROUVE** les modifications et **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant n°2.

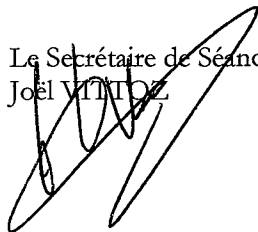
QUESTIONS DIVERSES :

- Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que les micro-stations agricoles ne sont pas contrôlées et que Monsieur Didier LAPALUS avait souligné des soucis avec des installations sur la commune de Manigod. Après plusieurs relances auprès de Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président de la CCVT, pour organiser une rencontre avec Madame Marie-Louise DONZEL-GONET, celui-ci a pu obtenir les coordonnées de la personne qui s'est occupée du dossier à la Chambre d'Agriculture lors de la mise en place de ces installations et qui est encore en activité. Monsieur FOURNIER-BIDOZ doit se mettre en relation avec elle.

- Madame la Présidente informe sur l'avancement de l'étude des eaux parasites sur l'ensemble des réseaux d'eaux usées (communaux et intercommunal). Le cabinet CEREG réalise actuellement des mesures sur les réseaux et interviendra ensuite pour des tests à la fumée s'il y a lieu. Les élus demandent quand interviendra la restitution des données. Madame la Présidente indique que celle-ci est prévue à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 19 h 10.

Le Secrétaire de Séance,
Joël VINTOZ



La Présidente,
Claire BARRIN

